

Programme d'apports technologiques

Le Programme d'apports technologiques (PAT) a été institué en janvier 1986 pour aider nos petites et moyennes entreprises à acquérir les innovations technologiques nécessaires à la mise au point et à l'amélioration de produits, de procédés ou de services nouveaux. L'objectif est de renforcer la compétitivité des compagnies canadiennes en garantissant une meilleure utilisation des technologies les plus récentes dans la fabrication de leurs produits de manière à ce qu'elle soit le plus efficace.

Les deux principaux éléments du programme sont : a) les Services PAT des missions, services offerts par des employés recrutés dans les missions à l'étranger pour répondre aux demandes des organismes canadiens qui désirent être renseignés sur les sources de technologies nouvelles ou naissantes, pour étudier les ouvertures possibles en ce qui concerne les licences ou les entreprises en participation, et pour organiser des rencontres entre partenaires éventuels; b) le Fonds du PAT — qui accorde une aide financière aux Canadiens afin de défrayer les dépenses occasionnées par les visites de reconnaissance ou de travail effectuées à l'étranger, les dépenses des visites de travail effectuées au Canada par des experts étrangers, ou les dépenses internationales d'entreprises en participation ou de projets communs de recherche et de développement. Ce soutien est surtout destiné aux petites et moyennes entreprises, mais peut être accordé à d'autres entreprises capables de démontrer que leurs projets ont une répercussion directe sur le PAT.

Parmi les spécialistes employés dans les missions à l'étranger, on recense des conseillers aux affaires scientifiques et technologiques et des agents chargés du développement technologique, affectés à d'importantes missions dans les pays industrialisés. Les premiers ont toute une série de responsabilités : rendre compte des découvertes scientifiques et technologiques dans leur pays hôte, aider l'industrie à trouver des débouchés en fonction d'une collaboration en matière de recherche et de développement. Quant aux agents chargés du développement technologique, qui connaissent bien les secteurs industriels du pays dans lequel ils sont postés, ils sont à la recherche de sources d'approvisionnement afin de répondre à leurs besoins particuliers dans le domaine de la technologie.

Pendant leur première année, les Services PAT des missions ont répondu à plus de 500 demandes d'information concernant la technologie étrangère. On évalue qu'au moins 100 de ces demandes donneront lieu à un transfert de technologie étrangère au Canada. En 1986-1987, le Fonds du PAT (doté d'un budget de 1,2 million de dollars) a reçu 176 demandes de financement, dont 99 ont été acceptées. Environ 70 de ces demandes ont entraîné un transfert de technologie au Canada, et au moins 17 ont jusqu'à maintenant permis l'introduction d'un produit ou d'un procédé nouveau ou amélioré.

Espace et communications

La participation du Canada à ces deux secteurs de la technologie comporte d'évidentes dimensions internationales. Le Ministère est membre du Comité interministériel de l'espace et il a contribué à l'élaboration du Plan spatial

à long terme, dévoilé en mai 1986. Au nombre des activités particulièrement importantes, mentionnons la négociation permanente d'arrangements bilatéraux avec les États-Unis concernant les modalités de la participation du Canada à la construction et à l'utilisation de la station spatiale, et les discussions avec les États-Unis concernant un projet conjoint pour la mise au point d'un satellite mobile de communications. Dans le cadre de diverses négociations bilatérales et multilatérales, nous avons poursuivi des discussions sur des questions d'importance dans les domaines de la télédétection, des télécommunications ainsi que des activités de recherche et de sauvetage aidées par satellite. Les initiatives canadiennes au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extratmosphérique des Nations Unies ont permis l'adoption de principes internationalement acceptés sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Après la réunion ministérielle de l'OCDE présidée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le secteur privé a été informé des Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données à caractère personnel, et il a été prié de mettre en pratique ces lignes directrices d'une façon qui soit économiquement et socialement avantageuse pour tous les Canadiens. Les nouvelles activités sur le commerce des services entreprises par la Commission de la politique de l'information, de l'informatique et des communications de l'OCDE suscitent un grand intérêt. L'UIT a mené avec succès une importante et délicate conférence administrative mondiale sur la radiodiffusion à haute fréquence (ondes courtes) pour la répartition du spectre des fréquences radio.

Transports

Le rythme soutenu des négociations bilatérales sur l'aviation civile s'est poursuivi pendant l'année. Les services aériens internationaux du Canada ont été améliorés par la signature d'un nouvel accord avec le Brésil. Des amendements aux accords en vigueur avec Israël et l'Inde ont été signés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pendant ses visites dans ces pays. De nouveaux accords *ad referendum* ont été conclus avec le Portugal, l'Espagne, la République dominicaine, l'Inde, la Tchécoslovaquie, l'Égypte et la Thaïlande. Des négociations ont également eu lieu avec le Royaume-Uni, Singapour, le Venezuela, la Jamaïque et la Commission européenne de l'aviation civile. Des consultations informelles sur les relations aériennes ont également eu lieu avec les États-Unis, la France et la Nouvelle-Zélande.

Le Canada a continué de réclamer l'inclusion de meilleures dispositions sur la sécurité de l'aviation dans tous les accords bilatéraux pendant les négociations tenues durant l'année financière, et un accord sur la sécurité de l'aviation a été conclu avec les États-Unis. Le Canada a également continué à promouvoir un certain nombre de propositions qui, soumises à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), visent à renforcer les accords multilatéraux sur la sécurité de l'aviation.

Le Ministère a participé aux activités multilatérales de l'OCDE et de la CNUCED sur les questions maritimes, en soulignant l'importance des préoccupations des exporta-